

DE LA JUSTICE
DANS LA RÉVOLUTION
ET DANS L'ÉGLISE.

QUATRIÈME ÉTUDE.

L'ÉTAT.

CHAPITRE PREMIER.

Phénomène de l'instabilité des états. — Antipathie de la conscience humaine pour le gouvernement. — Origine du droit divin et de son équivalent, la souveraineté du peuple. — Exemple de la nation française. — Position du problème politique.

MONSEIGNEUR,

I. — L'homme qui possède la foi est vraiment heureux : il ne doute de rien ; il a sur toutes choses des réponses prêtes, des explications péremptoires.

« Demandez au chrétien, dit Jouffroy, d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait ; comment elle va, il le sait.

« Demandez à ce pauvre enfant, qui n'y a jamais songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après la mort : il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable.

« Demandez-lui comment le monde a été créé, et à quelle fin ; pourquoi Dieu y a mis des animaux et des plantes ; comment la terre a été peuplée, si c'est par une seule famille ou par plusieurs ; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues ; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils se battent, et comment tout cela finira : il le sait.

« Origine du monde, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien ; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens : car tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme de soi-même, du christianisme. » (*Mélanges.*)

Vous savez, Monseigneur, comment le philosophe Jouffroy, notre illustre compatriote, a vécu, et comment il est mort : ainsi trêve d'ironie. Mieux que personne, après une jeunesse passée dans les ravissements de la foi, il en avait sondé les mystères ; et il avait montré que ces prétendues explications dont se vante le chrétien sont des allégories dont la foi elle-même est impuissante à donner le sens. C'est ce qu'il vous eût fait voir, par exemple, au sujet du *droit naturel*, du *droit politique* et du *droit des gens*, que vous vous flattez d'avoir enseigné au monde, et dont vous ne savez même pas aujourd'hui le premier mot. Autrement, je vous prierais, Monseigneur, vous docteur en théologie et inspecteur de la foi, de me rendre raison du phénomène que je m'en vais vous soumettre.

II. — C'est un fait que je n'essayerai pas d'amoindrir, que la société, à en juger sur les apparences, ne peut se passer de gouvernement. On n'a jamais vu de nation quelque peu policée qui fût privée de cet organe essentiel. Partout la puissance publique est proportionnelle à la civilisation, ou, si on l'aime mieux, la civilisation est en raison de son gouvernement.

Sans gouvernement, la société tombe au-dessous de l'état sauvage : pour les personnes, point de liberté, de propriété, de sûreté ; pour les nations, point de richesse, point de moralité, point de progrès. Le gouvernement est à la fois le bouclier qui protège, l'épée qui venge, la balance qui détermine le droit, l'œil qui veille. Au moindre trouble, la société se contracte et se groupe autour de son chef ; la multitude n'attend que de lui son salut ; les plus hardis contre toute discipline l'invoquent eux-mêmes, comme une divinité présente, omnipotente.

De telles paroles dans ma bouche ne sont pas suspectes, et vous pouvez prendre acte, pour l'avenir, de cette concession décisive. L'anarchie, d'après le témoignage constant de l'histoire, n'a pas plus d'emploi dans l'humanité que le désordre dans l'univers : *Non datur in κόσμη ἀνομία*. Pardon, Monseigneur, de ce baragouin, que j'ai vainement essayé de traduire en notre langue.

Expliquez-moi maintenant comment, d'un côté, ce même pouvoir est pour les peuples un sujet de perpétuelle méfiance, d'hostilité sourde ; d'autre part, comment, malgré l'importance de sa fonction, qui devrait le rendre vénérable, sacré, il est en butte à une instabilité perpétuelle, à des catastrophes sans fin ?

1° Que le gouvernement soit un sujet de méfiance pour les peuples, cela se voit rien qu'à leurs constitutions et à leurs chartes. Toujours il promet, il rassure, il offre des garanties, il se lie par des serments. Rien de plus beau et qui témoigne d'une plus grande honnêteté, d'un dévouement plus profond, que ses manifestes ; rien de plus engageant que ses harangues, ses circulaires, ses messages ; autant il se sait nécessaire, autant il se montre plein de bonne volonté. A quoi bon toutes ces précautions oratoires cependant, s'il est véritablement la force qui défend, la Justice qui distribue?... On le craint plus qu'on ne l'aime, on le subit plutôt qu'on n'y adhère. Le sage s'en éloigne,

et il n'est âme si vulgaire qui ne tienne à honneur de se passer de lui. Le philosophe dit : *Mal nécessaire!* Et conclut le paysan : *Que le roi fasse ses affaires, et je ferai les miennes!*

Cette disposition peu amicale de la conscience publique à l'endroit du gouvernement est vieille. *Ne recherchez pas l'empire*, dit l'Évangile. *Ne vous faites pas juges, c'est-à-dire souverains. Que celui qui veut commander aux autres soit traité comme forçat!* Dans le paradis promis après cette vie, l'âme bienheureuse ne connaît plus l'obéissance; elle en est affranchie comme du péché, elle partage avec le Christ son époux le règne éternel. Nos livres de dévotion sont pleins de cette image de la félicité de là-haut. Être affranchi de tout gouvernement, quel idéal! et quelle idée!

2^o Ce qui semble justifier ce sentiment des nations, c'est que partout le gouvernement apparaît dans un état d'agitation, de démolition et de reconstruction interminable. Serait-ce une loi de la société, que ce qui doit assurer en elle la stabilité et la paix soit justement dépourvu de paix et de stabilité? Le mariage, la famille, la propriété, institutions de second ordre, vivant à l'ombre du pouvoir, suivent leur progrès à travers les âges, sans secousses, entourés du respect universel : qui empêche que le gouvernement ne jouisse d'une destinée pareille?

III. — Chose à remarquer, c'est de la mauvaise opinion que l'on a dans tous les temps conçue du pouvoir et de sa stabilité, que sont sortis les deux principes qui depuis des siècles se disputent le monde politique : le droit divin et la souveraineté du peuple.

Si haut que nous remontions dans l'histoire des gouvernements, nous trouvons les peuples sans cesse occupés des moyens de conférer à leurs souverains les conditions de la Justice, de l'intelligence et de la durée, ce qui revient à dire, de gouverner leur gouvernement.

Dans l'origine, on crut que pour instituer l'autorité publique, cette puissance gigantesque, incommode, terrible et vacillante, il ne fallait pas moins qu'une investiture des dieux, un ordre du ciel. Toute dynastie, chez les anciens, était de filiation divine. Alexandre, César, descendaient des dieux. Le christianisme n'a point aboli cette théorie, qui est propre à tout l'âge religieux : il n'a fait que la modifier suivant son dogme. Ici encore le souverain légitime est celui dont le titre est écrit sur l'autel, et qui tient de la religion tous ses droits. Clovis et Charlemagne sont sacrés par l'Église, comme David et Salomon par la synagogue : leurs dynasties font partie de l'héritage de Dieu. *Votre fils, madame*, disait Chateaubriand à la duchesse de Berry, *est mon roi!* Fille aînée de l'Église, la France ne peut, sans adultère, en reconnaître un autre. Il n'y a pas jusqu'à la Réforme qui ne se soit pliée à cette loi : Calvin fut prince de Genève le jour où il en devint le pontife, et parce qu'il en était le pontife. Quand l'Angleterre embrassa le protestantisme, la royauté anglaise dut l'embrasser à son tour : si Jacques II perdit sa couronne, ce ne fut pas, comme on l'a dit, parce qu'il abusait du droit divin, mais parce qu'il en sortait, en niant la divinité de l'église anglicane.

Les rois, il est vrai, eurent peu de peine à se soumettre à une formalité qui, les faisant entrer en part de la religion, ne pouvait qu'assurer leur puissance et préparait de loin leur apothéose. Il n'est pas d'exemple de prince qui se soit avisé de réclamer, au nom de son épée, contre la sanction divine qu'exigeait de lui l'opinion. Mais quelque avantage qui résultât pour le prince de cette fiction théologique, il n'est pas moins vrai que le droit divin, imposé par le peuple ou supposé par le chef, témoigne de la souveraine méfiance que les hommes, dès le principe, ont eue de la moralité du pouvoir, autant que de son efficacité. Partout où il s'est formé un état, le chef de cet état a dû, pour

faire accepter sa mission, la placer sous une autorité transcendante : dès qu'il s'agit de gouvernement, monarchie, aristocratie ou république, l'homme ne se fie plus à l'homme, il ne reconnaît que les dieux. Les Tarquins expulsés, les consuls furent chargés à la fois du pouvoir civil et sacerdotal ; de par l'ordre du ciel, la religion fut si intimement unie à la République, que les Césars, avec toute leur puissance, ne purent jamais se faire *rois*, ils eussent été sacrilèges ; ils durent se contenter du titre d'EMPEREURS.

Mais que peuvent les bénédictions du Ciel même contre le vice intérieur qui tue les gouvernements ? Toutes les monarchies, aristocraties, démocraties de droit divin, sont tombées. On a accusé l'affaiblissement de la religion, la critique des légistes, le progrès de la philosophie, la désuétude, que sais-je ? On s'en est pris tantôt à l'imbécillité des princes, tantôt à l'effervescence populaire, tantôt au temps, qui use tout. Vaines explications, contre lesquelles proteste le sentiment des peuples, dont le premier soin est de relever sans cesse le gouvernement abattu, et cela toujours aux mêmes conditions et sous les mêmes formules.

De nos jours, le droit divin paraît tombé en défaveur. Ce serait une grossière illusion de croire que parce qu'on a abrogé le mot, on ait renoncé à la chose. Jamais, au contraire, on ne fut plus attentif, en reconstruisant le pouvoir, à invoquer l'intervention du ciel. Seulement, on s'est dit qu'en définitive, pour donner l'investiture au prince, pas n'était besoin d'une onction pontificale ; que l'esprit de Dieu était sur la place publique aussi bien que dans le chœur d'une église ; qu'il n'y avait qu'à rassembler les citoyens, et que, chacun déposant son suffrage en présence de l'Être suprême et après le sacrifice solennel, le souverain surgirait, comme par une évocation prophétique, de l'assemblée du peuple.

Ainsi le droit divin ne fit jamais défaut au pouvoir. En fait comme en droit, c'est toujours lui, lui seul, qui in-

tronise le gouvernement. La démocratie du dix-neuvième siècle a crié plus haut que celle du moyen âge : *Vox populi vox Dei*, ce que M. Mazzini traduit par ces mots, *Dio e popolo*. Grâce à cette maxime, Napoléon I^{er} et Louis-Philippe, sortis de la souveraineté nationale, purent se croire aussi légitimes que Louis XVIII et Henri V : il n'y avait de changé que le mode d'enregistrement.

La seule chose à remarquer dans ce système est qu'il témoigne d'une méfiance plus grande encore que le premier. Comme si la consécration du prêtre était inefficace, le peuple ne s'en rapporte qu'à lui-même de la révélation divine. Ainsi appuyé, le pouvoir, ce lui semble, ne pourra plus périr ni malfaire.

Hélas ! on s'est vite aperçu qu'en substituant l'investiture du peuple à celle de l'Église on tombait dans une superstition pire ; qu'au lieu d'améliorer le pouvoir et de le consolider on le dépravait : de sorte qu'on se trouvait avoir sacrifié le fruit de dix siècles d'élaboration politique aux hallucinations d'une démagogie sans tradition, sans idée, et livrée à la fureur de ses instincts. Religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous de la sainte ampoule mérovingienne. Tout ce qu'elle a produit a été de changer la méfiance en dégoût, et le scepticisme en haine.

IV. — C'est donc en vain qu'à l'exemple des nations les plus célèbres le peuple français, appliquant tantôt le droit divin sacerdotal tantôt le droit divin populaire, a épuisé toutes les formes du gouvernement simple, l'aristocratie pure, la monarchie pure, la démocratie pure. Il n'a pu s'attacher à aucune, et toutes également lui répugnent.

C'est en vain que nous avons essayé ensuite de toutes les espèces de gouvernement mixte, mariant et fusionnant ensemble, dans un même système de monarchie tempérée ou représentative, les nobles avec les roturiers, les légis-

times avec les illégitimes. Rien ne peut tenir : la machine à peine établie se disloque; plus que jamais l'équilibre paraît instable, et la fatigue de la nation au comble.

Que l'on me permette à ce sujet de citer les paroles d'un écrivain monarchique, M. Albert de Broglie :

« Quelle est véritablement, se demande-t-on, la forme de gouvernement intérieur qui convient à la nation française? En fait de gouvernement, que veut-elle et que peut-elle? Quelles sont ses capacités et ses convenances? Qu'est-ce que son histoire lui conseille et lui lègue? Où est son expérience et sa tradition? Est-ce vers la liberté politique qu'elle aspire? Alors pourquoi l'avoir possédée si souvent pour la laisser échapper si facilement? Est-ce au joug d'un maître qu'elle veut prêter ses épaules? Alors pourquoi ces subites et impétueuses explosions d'indépendance qui reparaissent de siècle en siècle? Pourquoi ce déclin si prompt et cette chute si profonde du pouvoir absolu le lendemain même du jour où, débarrassé de toute entrave et vainqueur de tous ses ennemis, il était déposé tout entier entre les mains d'une famille adorée, et n'avait qu'à gouverner en paix une nation soumise?

« Si la nation française est faite pour être libre, pourquoi s'est-elle si longtemps prêtée de bonne grâce au pouvoir absolu? Si elle est née pour servir, pourquoi l'a-t-elle si solennellement et si brusquement renversé? »

M. de Broglie ne parle que de la nation française; ses observations s'appliquent à toutes.

C'est un point d'histoire dès longtemps établi que toute nation, quelque désir qu'elle ait d'assurer son gouvernement, tend continuellement à en changer la forme, et que, n'y pouvant parvenir au gré de ses aspirations quotidiennes, elle finit par le renverser, accomplissant ainsi en un jour ce qui devait être l'œuvre des siècles. Pas de nation, pour peu qu'elle ait fourni de carrière, qui n'en offre d'exemple. — Cela résulte, dit Machiavel après Aristote, de la nature des choses. — Sans doute : mais quelle est cette nature? Aristote et Machiavel ne l'expliquent pas? Comment, tandis que l'autorité paternelle, le mariage, la fa-

mille, n'éprouvent de la part du peuple aucune opposition, tandis que les améliorations s'y opèrent sans résistance, comment, dis-je, un organe aussi important que l'État, à la conservation duquel tous les vœux sont acquis, est-il sujet à une existence aussi tourmentée, aussi précaire?

Écoutons encore M. de Broglie.

« Il est, nous le savons, d'heureux esprits que ces perplexités ne traversent pas. Nous avons lu naguère, et même en fort bon lieu, des théories d'histoire de France très-conséquentes et très-bien liées, dans lesquelles tout semble se tenir à merveille. Suivant ces faiseurs de systèmes, les deux principes qui ont toujours présidé au développement de la France suffisent aussi à tous ses vœux, l'Égalité et l'Autorité. La plus grande mesure d'égalité possible sous la garde de la plus grande somme d'autorité imaginable, voilà le gouvernement idéal de la France. C'est là ce que la couronne et le tiers-état ont cherché de concert, à travers nos longues agitations. Supprimer les rangs supérieurs qui dominaient la bourgeoisie, et du même coup les autorités intermédiaires qui gênaient la royauté, arriver par là à une égalité complète et à un pouvoir illimité, c'est la tendance finale et providentielle de l'histoire de France.

« Une *démocratie royale*, comme on l'a dit, en d'autres termes un maître et point de supérieurs, des sujets égaux et point de citoyens, point de privilèges mais point de droits : telle est la constitution sociale qui nous convient. On appelle cela le gouvernement historique de la France et la glorification du principe d'autorité; on le recommande, en termes coulants et par des raisonnements anodins, à l'imitation des législateurs de notre âge et à l'amour des générations futures.

« Nous ne nions pas les douloureuses confirmations qu'un tel système peut trouver dans les précédents de notre histoire. Nous avons montré nous-mêmes comment, entre les étourderies de la noblesse, les défaillances du tiers-état et l'habileté de la couronne, presque toutes nos commotions politiques se sont terminées par le progrès simultané de l'égalité et de l'autorité. Mais il est pourtant impossible de séparer ce mouvement de sa fin, et cette fin, ce fut la catastrophe de la Révolution française. S'il est vrai que la combinaison de l'égalité et du despotisme soit le gouvernement naturel de la France, comment se fait-il

que l'ancienne monarchie ait péri au moment même où elle se rapprochait le plus de cet idéal? S'il est vrai que la nation française ne demande que deux choses, un joug et un niveau, et que tout Français consente aisément à obéir pourvu qu'il n'ait personne à respecter, d'où vient que c'est à partir du jour où ce double désir a été à peu près pleinement satisfait, que s'est ouverte pour la royauté une ère de décadence que rien n'a pu conjurer, et pour la nation une série d'agitations que soixante ans n'ont pu finir? Ne serait-ce point que le gouvernement fondé sur l'égalité dans l'obéissance, résultat des fautes successives du tiers-état, flattant toutes ses faiblesses, ne satisfaisait pourtant aucune de ses aspirations généreuses, et laissait par conséquent la nation dans un secret mécontentement d'elle-même? Ne serait-ce pas surtout que cette forme de gouvernement renferme des conditions qui rendent toute stabilité impossible, et qui font de la *démocratie royale* la moins solide comme la moins noble des institutions politiques? » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1854.)

Il n'est pas exact de dire, comme fait M. de Broglie, que la *démocratie royale*, il veut dire impériale, soit le moins solide des gouvernements. Elle est tout aussi solide que la monarchie et l'aristocratie, j'oserais même dire qu'aucune institution politique n'offre autant de stabilité. Il n'y a rien de plus ferme, de plus fixe, de plus immuable, que l'instinct. Une plèbe ignorante, purgée de tout ferment généreux et philosophique, se donnant un prince de son crû, forme un tout politique qui peut durer autant qu'elle-même, indéfiniment. Tel est le gouvernement turc, qui remonte à plus de 500 ans, et dont Abdul-Medjid est le *trente-quatrième* sultan. Si l'empire turc, après avoir usé dans de longues guerres les facultés physiques et conquérantes de sa nation, est tombé dans l'étiisie, s'il soulève le mépris même de nos soldats, ce n'est pas tant sa faute que celle des nations qui l'entourent, qui l'étreignent de leur civilisation active, et, le pénétrant de toutes parts, le contraignant à réfléchir, accélèrent sa dissolution. Plus elles montent, plus il paraît descendre; mais ce n'est pas

une raison de dire que par lui-même il manque de stabilité. L'empire ottoman pouvait aller dix siècles sous le protectorat de la Russie; il meurt de la raison des puissances occidentales.

Quoi qu'il en soit, il résulte des réflexions de M. de Broglie que la France, après avoir traversé cinq ou six sortes de gouvernements, ne sait point encore auquel s'arrêter; qu'elle les a repoussés successivement tous et avec la même énergie; que le scepticisme politique s'est développé dans le pays en raison directe des variations de l'autorité; que non-seulement la foi au pouvoir est éteinte, mais que l'antipathie est arrivée au comble, et que, n'était un je ne sais quel sentiment de conservation ou de peur qui retient en haut et en bas la masse, le pouvoir, dont la compression augmente de jour en jour, tomberait vite : en sorte que plus, avec le temps, la raison publique grandit et la civilisation se développe, plus éclate l'antagonisme entre la société et le gouvernement.

Telle est, Monseigneur, l'énigme dont je vous demande, à vous à qui la foi enseigne tant de choses, la solution. Que signifie cette évolution interminable? S'il est pour les nations un système de gouvernement normal, et la raison y incline, à moins de supposer que le gouvernement ne soit qu'une superfétation nuisible, d'où vient que la nation française, intelligente entre toutes, généreuse, pleine d'audace, aimant la liberté jusqu'à la licence, l'égalité jusqu'à l'ostracisme, l'ordre public jusqu'à la transportation, folle de légalité et folle d'arbitraire, d'où vient qu'une telle nation ne l'a pas encore trouvé?

M. de Broglie tend à accuser le pays : j'inclinerais plutôt à accuser la nature même du gouvernement. Mais toutes ces récriminations de peuple à souverain sont puérides; elles ne prouvent qu'une chose, que le pays et le pouvoir, malgré leur bonne volonté, ne peuvent faire ménage ensemble, et c'est ce dont je demande la raison.

Que si, la question intentionnelle étant des deux parts écartée, les parties mises dos à dos avec leurs griefs réciproques, nous devons rapporter à une *loi générale* les évolutions politiques dont notre nation est le passif et très-instructif sujet; si, comme a prétendu le démontrer Machiavel dans ses discours sur Tite-Live, les sociétés sont condamnées à rouler sans fin dans ce cercle fatal, et si les événements contemporains n'ont fait que justifier sous ce rapport la théorie du Florentin, quelle est alors cette loi? quelle est la raison de toutes ces aventures? par quelles considérations de théodicée, de métaphysique, d'économie sociale, expliquer cette antinomie choquante, immorale, d'un être, la Société, en lutte continuelle avec sa fonction motrice, avec son maître organe? Quelle cause secrète oppose incessamment l'intérêt du prince à l'intérêt, d'abord du plus petit, puis du plus grand nombre, et précipite ainsi les états vers leur ruine? comme si le gouvernement avait au sein de la vie sociale, seule continue et progressive, une vie propre et limitée, comme si par conséquent son renouvellement périodique était pour les sociétés une condition de durée!

V. — Je ne ferai pas attendre à mes lecteurs la solution.

Ainsi qu'on vient de le voir, je ramène toute la science politique à une question unique, celle de la STABILITÉ.

Qu'est-ce qui fait que depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours la constitution des états a été si fragile, que tous les publicistes, sans exception, l'ont déclarée essentiellement instable? Comment leur conférer la stabilité et la durée?

C'est par ce côté spécial que j'aborde le problème politique; c'est sur ce terrain, encore inexploré, que je pose la question.

Et telle est ma réponse :

Ce qu'il faut considérer avant tout dans le gouverne-

ment n'est pas l'origine (droit divin, droit populaire ou droit de conquête); ce n'est pas non plus la forme (démocratie, aristocratie, monarchie, gouvernement simple ou mixte); ce n'est pas même l'organisation (division des pouvoirs, système représentatif ou parlementaire, centralisation, fédéralisme, etc.) : toutes ces choses sont le matériel du gouvernement. Ce qu'il faut considérer, c'est l'esprit qui l'anime, sa pensée intime, son âme, son IDÉE.

C'est par leur idée que les gouvernements vivent ou meurent. Que l'idée donc devienne vraie, et l'état, si reprochable qu'en soit l'origine, si défectueuse que paraisse son organisation, se rectifiant de lui-même conformément à sa pensée secrète, sera à l'abri de toute atteinte du dehors, comme de toute corruption du dedans. Il fera rayonner autour de lui sa pensée, et s'accroîtra sans cesse en étendue, en profondeur et en force. Au contraire, que l'idée reste fausse, alors il n'est légitimité, popularité, organisation, puissance militaire qui tienne : il faut qu'il tombe.

Or, comme l'idée, avouée ou non avouée, des gouvernements, a été jusqu'ici un préjugé radicalement opposé à la Justice, une fausse hypothèse politique; comme d'un autre côté la succession des états dans l'histoire est une marche ascensionnelle vers la Justice, on peut, à ce double point de vue de la théorie et de l'histoire, les classer tous d'après trois idées différentes, que nous examinerons l'une après l'autre :

1. Idée de la *Nécessité*, qui est celle de l'antiquité païenne;

2. Idée de la *Providence*, qui est celle de l'Église :

Ces deux idées, antithèses l'une de l'autre, sont les extrêmes opposés d'une antinomie qui embrasse tout l'âge religieux;

3. Idée de la *Justice*, qui est celle de la Révolution et qui constitue, par opposition au gouvernement religieux, le gouvernement humain.

Ainsi, il en est du gouvernement comme de la propriété, de la division du travail, et de toutes les forces économiques : pris en lui-même et abstraction faite de la pensée plus ou moins juridique qui le détermine, il est étranger au droit, indifférent à toute idée morale ; c'est un instrument de force. Tant que le gouvernement n'a pas reçu la Justice, il reste établi sur les idées de fatalité et de providence, il tend à l'inorganisme, il oscille de catastrophe en catastrophe. Le problème est donc, après avoir préparé le terrain économique, de faire au gouvernement application de la Justice, par là de l'affranchir de la fatalité et de l'arbitraire. Tel est l'objet de la Révolution.

CHAPITRE II.

Du gouvernement selon la nécessité. — Comment l'instabilité de l'État résulte de l'inégalité des fortunes. — Métaphysique de la raison d'état. — Platon, Aristote, Spinoza, Rousseau, Machiavel.

VI. — La plus grande des divinités antiques, devant laquelle toutes les autres, comme de simples créatures, courbaient la tête, était le Destin, *Fatum*, *Parca*, *Necessitas*, *Sors* ou *Fors*, *Fortuna* ; en grec, *Μοῖρα*, *Ἀνάγκη*, etc.

Par le Destin, disait la religion, et à sa suite la philosophie, s'explique tout ce qui arrive dans l'univers, les destinées des mortels et les révolutions des empires. Devant lui toute question tombe, toute recherche expire : il est la raison première et dernière des choses.

Pourquoi ces débâcles de nations et de trônes, croulant les uns sur les autres, dans une instabilité perpétuelle ? — C'est le Destin qui le veut, c'était écrit dans son livre, c'est le fuseau de la Parque qui tourne : *sic volvere Parcas!*

Pourquoi suis-je pauvre, opprimé, tandis que tel autre,

qui vaut peut-être moins, commande et jouit ? — C'est le Destin qui l'a ainsi établi, c'est lui qui nous assigne à chacun notre lot, *sortem*, *μοῖραν*. Qui oserait réclamer contre ses décrets ?

— Et pourquoi ne réclamerais-je pas ? Qu'y a-t-il de commun entre moi, être libre, que la Justice possède, et le Destin ? — Impiété ! Les dieux mêmes sont soumis à la Destinée ; et toi, ver de terre, tu protesterais contre elle ! Heureux si seulement, avec le secours de ces Immortels, qui te donnent l'exemple de la soumission, tu parviens à lire quelques lignes du livre éternel ! Connaissant ton sort par avance, tu le rempliras avec plus de certitude, tu éviteras ce qui pourrait t'en détourner : c'est le seul moyen qui te soit laissé d'ajouter à ta fortune si elle est favorable, comme aussi de l'adoucir si elle est contraire.

Ainsi procède le génie humain. Au lieu de chercher dans l'analyse des faits la raison des choses, de contrôler par des observations réitérées ses premiers aperçus et de rectifier ses jugements, il tranche, il décide, il décrète, il joue, sans s'en apercevoir, le rôle du Destin qu'il adore. Puis il se donne des mythes, il s'entoure de fables et de mystères ; il se crée, pour conjurer le Destin, une pharmacopée de sacrements, et tout un chenil de divinités.

Ce qu'il y a de plus triste est de voir ensuite la philosophie redire en phrases pédantesques les enseignements de la superstition, et donner ses pastiches pour des découvertes. Moquons-nous, si nous voulons, de la théologie fataliste du pouvoir, que Mahomet a résumée en un mot, *Islam*, résignation : mais les docteurs ès sciences politiques, qu'ont-ils donné autre chose qu'une déduction matérialiste du mythe oriental ?

VII. — Tous les auteurs qui ont traité de la politique, depuis Platon jusqu'à Rousseau, sont donc d'accord que l'instabilité est inhérente au gouvernement, en sorte que

selon ces auteurs, l'état, obéissant à sa nécessité naturelle et sociale, marche constamment à sa ruine.

Mais comment et pourquoi l'instabilité est-elle inhérente à l'Etat? Car il ne suffit pas d'alléguer la nécessité, encore faut-il, toute mystérieuse qu'elle est, s'assurer qu'elle existe. D'où vient, où gît, à quoi tient cette nécessité dont la pensée plane, comme l'oiseau de la mort, sur le monde politique? Est-ce dans le principe, dans les conditions, ou dans le but du gouvernement qu'elle se trouve?

Le but du gouvernement, chez tous les anciens peuples, a été de faire prévaloir la Justice contre les incursions de la barbarie, soit intérieure, soit extérieure. L'histoire des plus vieilles civilisations, dans la Chine, l'Inde, la Chaldée, l'Égypte, de leurs guerres, de leurs expéditions, des invasions qu'elles ont éprouvées, le démontre. Platon, à qui l'on fait honneur de cette découverte, que la Justice est l'objet capital du gouvernement, ne fut ici que l'interprète des législations primitives, de même que sa république n'est qu'une contrefaçon des premières utopies. Or, l'État ayant pour mandat la Justice, conséquemment pour loi d'organisation et d'action la Justice, sous tous ces rapports l'institution politique n'ayant rien que de légitime, d'éminemment vital, il semble que l'État devrait être, par essence et destination, à l'abri de toute atteinte. Que dit là-dessus Platon? Eh bien, Platon le premier désespère de la stabilité de l'État. Il n'attend rien, pour sa conservation, de l'efficacité du droit. Après avoir posé en principe la légitimité, au point de vue du motif, de l'institution, il conclut par la nécessité de la chute. Aussi ne donne-t-il sa république que comme un idéal.

Si le pouvoir est irréprochable dans son but, faut-il accuser son origine, ou sa forme?

D'une part, quant à l'origine et à l'intronisation, il ne paraît pas qu'elles exercent une influence sérieuse sur la stabilité des états. Quel que soit le prince, qu'il vienne de

l'élection ou du droit divin, qu'il s'installe par l'usurpation ou par la conquête, le pays se montre toujours avec lui de bonne composition, s'il fait justice. Quant à la constitution du pouvoir, elle peut d'autant moins être un principe de ruine qu'elle est donnée le plus souvent par la constitution physique du pays : sol, race, génie, langue, religion, etc. C'est en vertu de ce principe que l'histoire de chaque peuple pivote sur une institution centrale, symbole, formule de sa constitution native, expression de son génie, sorte de palladium et de mot de ralliement, qui ne périt qu'avec lui : dans l'Inde, la caste; en Égypte, le sacerdoce; chez les Arabes, la tribu; en Grèce, l'amphictyonie; dans l'Italie, ancienne et moderne, l'Église et l'empire; en France, la monarchie; en Allemagne, la diète; en Angleterre, le parlement; en Espagne, les cortès; aux Pays-Bas, les bourgeois; en Suède, les paysans; en Pologne, les nobles, etc.

Nous avons en France un exemple frappant de cette persistance de la forme native de l'état. Après une durée de quatorze siècles, soit, en comptant les empereurs romains, de près de dix-neuf, la royauté est enlevée par la Révolution. Pour créer l'équilibre social, la première pensée est de refaire le gouvernement. Quelle en sera la forme? La démocratie! s'écrient les révolutionnaires. Mais non : à peine la démocratie a supprimé la royauté et le roi, qu'elle travaille à les reproduire par une *centralisation* unitaire, par le *commandement*, la *réglementation*, l'*uniforme*. Le terrain ainsi préparé par les législateurs, le peuple n'a plus qu'à consommer l'œuvre par son suffrage. Aussitôt qu'il peut intervenir, il se donne un chef, Napoléon; et nous n'avons pas même la monarchie balancée de 91, nous avons celle de Louis XIV et de Charlemagne.

Il y a dans tous ces faits comme un témoignage de la nature qui, en dépit des accidents révolutionnaires, proteste de la spontanéité et de l'autochthonie de l'État, et,